

# REUNION DU 10 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le dix du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de la cantine, compte tenu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie liée au covid 19, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

**PRESENTS :** LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1<sup>ère</sup> Adjointe), DANIERE Sébastien (2<sup>e</sup> adjoint), GONDEAU Stéphanie (3<sup>e</sup> adjointe), BRETON Jean-Jacques (4<sup>e</sup> adjoint), BELOT Stéphanie, FONGY Carole, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain, MERCIER Ludovic, AUBONNET Michel.

=====  
Ordre du jour :

- Tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2021.
- Modification du suppléant du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL).
- Vote des aides aux enfants fréquentant les centres de Loisirs ou colonies de vacances.
- Présentation des Rapports annuels sur le prix et qualité des services « Eau et Assainissement » de l'année 2019.
- Vente du bois « source Fargetton ».
- Projet acquisition tableau blanc interactif pour école Aquarelle dans le cadre du projet « école numérique ».
- Questions diverses.

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents, il indique qu'exceptionnellement et vu les conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie de covid 19, il était nécessaire d'organiser la présente réunion dans la salle de la cantine.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Désigne Monsieur DANIERE Sébastien secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

➤ **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2021**

Chaque année il y a obligation de procéder au tirage au sort des jurés d'assises qui pourraient siéger à la cour d'Assises de St Etienne :

Le principe : un premier tirage à lieu sur la commune chef-lieu de canton (CHARLIEU), sur les 25 communes composant le canton de Charlieu, 12 communes doivent être tirées au sort, puis chacune de ces 12 communes doivent à leur tour procéder au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur leur liste électorale ; sont exclus les jeunes de moins de 23 ans, sont dispensées les personnes âgées de + de 70 ans.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

Mr FONTIMPE Yvan, Mr MONDILLON Christophe et Mr CHATRE Anthony.

➤ **MODIFICATION DU DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DU SIEL (Syndicat Intercommunal D'Energies de la Loire)**

Monsieur le Maire annonce qu'il va probablement être désigné délégué au SIEL pour représenter la Communauté de Communes, il ne lui sera donc plus possible d'être nommé délégué suppléant pour notre commune. Par conséquent il est nécessaire de nommer un nouveau délégué suppléant.

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Mr MERCIER Ludovic, délégué suppléant pour représenter la commune au sein du SIEL.

➤ **VOTE DES AIDES AUX FAMILLES DONT LES ENFANTS FREQUENTENT LES CENTRES DE LOISIRS ET COLONIES DE VACANCES**

Chaque année, la commune attribue une aide financière aux familles dont les enfants fréquentent les centres de loisirs et colonies de vacances locaux ou extérieurs. Cette aide est attribuée uniquement pour les vacances d'été et pour une présence des enfants en journée complète.

Après avoir comparé les aides octroyées sur les 3 dernières années :

Le conseil municipal **DECIDE** de créer une nouvelle tranche de quotient familial de 0 € à 400 € et **FIXE** les tarifs applicables dès juillet 2020, comme suit :

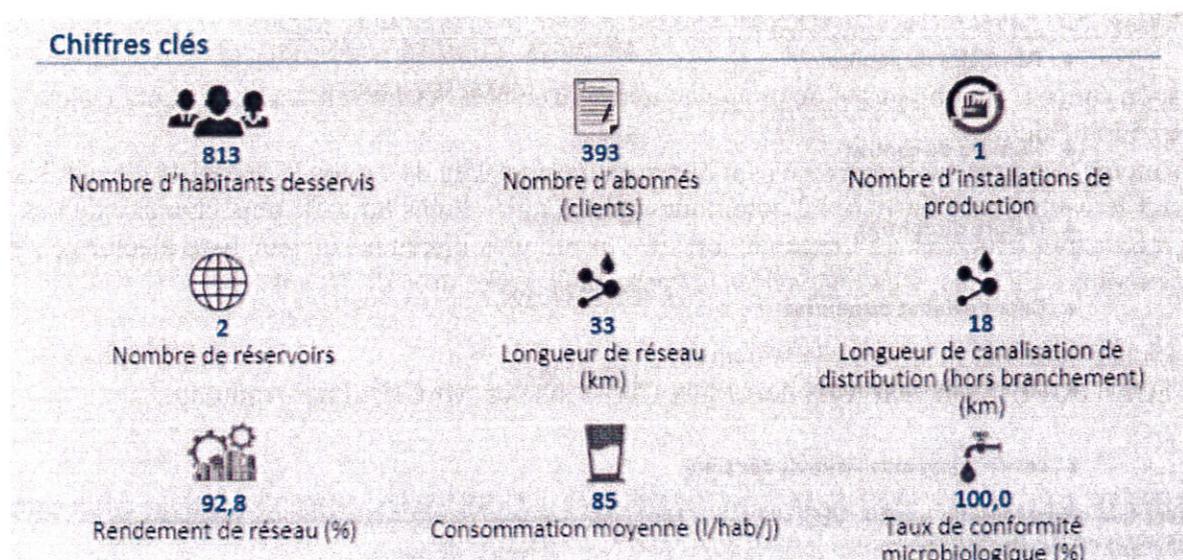
QUOTIENT FAMILIAL	2020
Quotient familial inférieur à 400 € (instauré en 2020)	4,00 €/jour entier/enfant
Quotient familial situé entre 401 € à 700 €	5,10 €/jour entier/enfant
Quotient familial situé entre 701 € et 850 €	4,80 €/jour entier/enfant
Quotient familial situé entre 851 € et 990 €	4,50 €/jour entier/enfant

➤ **APPROBATION DES RAPPORTS DE L'ANNEE 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT**

Chaque année, il doit être fait un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif, ces documents ont pour vocation de fournir les indicateurs de performance ainsi que les chiffres clés des services. Ces rapports sont établis par notre délégataire : VEOLIA EAU.

Voici ci-dessous les principales informations :

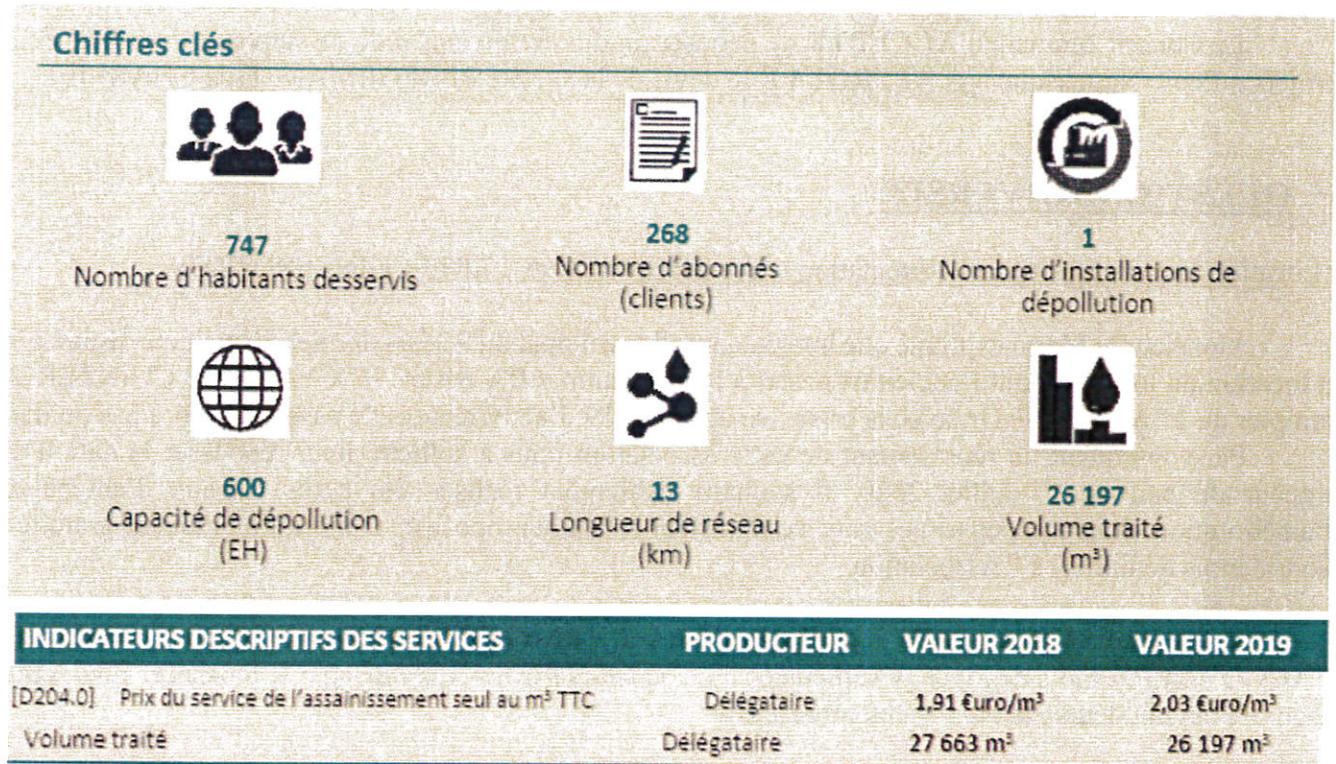
**SERVICE EAU POTABLE :**



INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
[D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	807	813
[D102.0] Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	4,57 €/m <sup>3</sup>	4,66 €/m <sup>3</sup>
[P104.3] Rendement du réseau de distribution	Délégataire	88,4 %	92,8 %

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS	PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique sur le périmètre du service	Mesure statistique sur le périmètre du service
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	84 %	87 %

### SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :



Le Conseil Municipal **OUI** les informations communiquées et **APPROUVE** les rapports de l'année 2019, qui sont consultables en mairie.

#### ➤ VENTE DE BOIS SOURCE « FARGETTON »

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par la société SG BOIS de CHAMBOST ALLIERES concernant une coupe de bois sur le lieu-dit « Fargetton » sur la commune du CERGNE, à proximité de notre source d'eau potable. Les propriétaires des parcelles voisines ont procédé à la coupe de tout un massif de bois, en mitoyenneté avec nos parcelles, la société SG BOIS nous a conseillé de procéder à la coupe de nos bois car il y a de fortes chances que par grand vent les arbres restants sur notre propriété cassent. La Société SG BOIS a fait une proposition d'achat des bois pour une valeur de 8 200 €.

Le Conseil municipal a **EMIS UN AVIS FAVORABLE** à cette coupe de bois et sa vente pour une valeur de 8 200 €.

#### ➤ PROJET « ECOLE NUMERIQUE »

Monsieur le maire explique que l'Education Nationale lance un appel à projets intitulé « Ecole Numérique » qui est une aide financière accordée aux communes de - de 3 500 habitants afin de réduire la fracture dans les usages numériques dans les écoles publiques rurales.

La subvention accordée est de 50 % de la dépense.

Le matériel subventionnable est : l'achat d'équipements numériques, tableaux blancs interactifs, vidéos projecteurs, écrans tactiles interactifs, équipement des élèves en classe mobile, équipement numérique de prise de son et d'image, services numériques ENT, services nécessaires au déploiement du WIFI etc...

Après concertation avec la directrice de l'école, cette dernière souhaiterait équiper une classe d'un tableau blanc interactif.

Un devis a été sollicité auprès de la Société PERFORMANCE de CHARLIEU à qui nous faisons appel pour l'entretien et le dépannage du parc informatique de la commune, qui nous propose un tableau blanc interactif tactile android SpeechiTouch UHD de 65 pouces installation et formation comprise pour un montant de 2 786,00 € HT soit 3 343,20 € TTC.

La subvention pouvant être obtenue est de 1671,60 €

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets « Ecole Numérique » et **APPROUVE** le devis de la société PERFORMANCE de CHARLIEU.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Location ancien tri postal à l'Association « BA BROC RECYCLERIE CUINZEROTTE »

Monsieur le Maire explique que lors du conseil municipal du 9 Mars dernier, il avait été décidé d'accorder la location du local abritant l'ancien tri postal à l'association « BA BROC RECYCLERIE CUINZEROTTE » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. Or, avec la crise liée au covid 19, l'activité de cette association n'a pas pu démarrer.

Par conséquent, le représentant de cette association nous a sollicité pour repousser la date d'entrée en vigueur du bail au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il souhaite également réaliser des petits travaux d'aménagement et d'amélioration. Pour compenser ces travaux, monsieur le Maire propose de consentir un mois de gratuité de loyer (soit le mois de juillet) à l'Association.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de reporter la date d'entrée en vigueur du bail au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et d'**ACCORDER** 1 mois de loyer gratuit en échange de petits travaux exécutés par le locataire. **PREND** note que l'activité devrait démarrer au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### - Commission Communale des Impôts Directs :

Suite au renouvellement du conseil municipal, la Commission Communale des Impôts Directs qui siège pendant toute la durée du mandat doit également être renouvelée. 12 membres siègent à cette commission, ils sont désignés parmi les contribuables de la commune. Par contre, le conseil municipal doit proposer à la Direction Générale des finances publiques 24 personnes, puis le directeur des finances publiques désignent les 12 personnes qui composeront la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire explique que cette commission se réunit une fois par an et a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale par le biais des diverses autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalables, etc...).

Monsieur le Maire informe que la majorité des membres qui composaient la liste précédente souhaite être maintenu dans leurs fonctions, monsieur le maire demande à l'Assemblée qui serait volontaire pour faire partie de cette commission, se sont proposés :

- Ludovic MERCIER, Michel AUBONNET, Jean-Jacques BRETON, Valérie BUFFIN, Pierre FAVRE, Sylvain BUTTY, Marc MONCORGE, Isabelle PEGUET-CHASSY, Sébastien DANIERE, Carole FONGY, Stéphanie GONDEAU, Stéphanie BELOT.

### - Commissions au sein de la Communauté de Communes :

Le Bureau communautaire souhaite instituer 2 comités consultatifs composés d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre.

Le 1<sup>er</sup> comité sera en charge de la question des déchets ménagers.

Le second de la cohésion sociale (enfance jeunesse et convention territoriale globale).

Le Bureau souhaite aussi mettre en place des groupes de travail composés de conseillers municipaux volontaires et intéressés ayant une compétence particulière par le sujet traité à savoir :

- un groupe de travail sur le plan climat air énergie territorial,
- un groupe de travail sur la santé,
- un groupe de travail sur l'économie
- un groupe de travail sur l'habitat et le réinvestissement des centres bourgs.

Monsieur le Maire demande qui souhaiterait intégrer le **COMITE CONSULTATIF DECHETS MENAGERS :**

**Se sont portés volontaires :**

- Titulaire : Mr BUTTY Sylvain
- Suppléant : Mr MONCORGER Marc

**COMITE CONSULTATIF COHESION SOCIALE : se sont portés volontaires :**

- Titulaire : Mme GONDEAU Stéphanie
- Suppléant : Mme BELOT Stéphanie

Ont souhaité intégrer

**Le GROUPE DE TRAVAIL PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL :** Mr DANIERE Sébastien

**Le GROUPE DE TRAVAIL HABITAT ET REINVESTISSEMENT DANS LES CENTRES BOURGS :**

Mr LAPALLUS Marc

**La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).**

**Délégué titulaire :** Mr DANIERE Sébastien

**Délégué suppléant :** Mme PEGUET-CHASSY Isabelle

- Compte rendu du service transition énergétique du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL)

Monsieur le maire informe que la commune par l'intermédiaire de la Communauté de Communes adhère au service SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) du SIEL. Ce service a comme missions d'analyser les factures d'énergies, de réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments communaux, préconiser des améliorations de choix d'énergie et le suivi de travaux. Chaque année, un bilan de nos consommations en termes d'énergies est réalisé. Monsieur le maire commente le bilan de l'année 2019 qui fait ressortir une baisse générale des consommations d'énergies dans la plupart de nos bâtiments communaux dues à divers travaux (isolation, changement de mode chauffage...). Il annonce qu'une subvention sera octroyée dans le cadre des travaux de rénovation de l'auberge, et que nous sommes dans l'attente du versement dans les prochains mois, d'une subvention pour les travaux d'amélioration de l'école publique.

- Rénovation auberge :

Monsieur le maire informe que l'appel d'offres est lancé, et qu'il a reçu de nombreuses entreprises sur place pour une visite des lieux. La date de limite de réception des offres est fixée au 24 juin prochain.

Le Maire tient à féliciter l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur motivation et leur dynamisme et les encourage à continuer d'œuvrer en ce sens.

**Parole est donnée aux membres de l'Assemblée :**

- Mme GONDEAU Stéphanie, Adjointe en charge des affaires scolaires, donne des explications sur la décision de ne pas rouvrir la cantine scolaire. Ce choix a été décidé afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire, éviter le déplacement des enfants d'un lieu à un autre. Le système de « repas tiré du sac » n'apporte aucune remarque négative. De plus, en termes de personnel communal, une personne supplémentaire en CDD a été recrutée pour assurer le surcroît d'activité dû à l'application des mesures d'hygiène au sein des écoles. L'ouverture de la cantine scolaire aurait engendré un nouveau surplus de travail impossible à assurer par le personnel communal. Par conséquent, la cantine scolaire restera fermée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Mme FONGY Carole, demande si elle peut intégrer la commission communale « Ecole – Cantine – Enfance jeunesse ». Sa demande est prise en compte.
- Mr DUPERRAY Mathieu, responsable de la commission fleurissement informe que les membres de la commission ont procédé aux opérations de plantation de végétaux dans le bourg, la commission souhaite proposer aux administrés de former un groupe de bénévoles intéressés pour réaliser des opérations de fleurissement, entretien, arrosage, nettoyage des espaces publics communaux. Un appel sera lancé dans le prochain bref info.
- Mme BUFFIN responsable de la commission « communication » indique que les membres de la commission souhaiteraient gérer la mise à jour du site internet, réaliser annuellement un livret d'informations type « livret d'accueil ». Propose que soit organisé un repas convivial entre conseillers municipaux en y associant les employés communaux afin que chacun puisse faire connaissance en dehors du conseil municipal et du cadre du travail. Propose que soit installé dans le bourg un panneau lumineux d'informations. Monsieur le Maire indique que ces projets doivent être étudiés.
- Mr DANIERE Sébastien, Adjoint en charge de la commission « voirie » informe que l'entreprise TRONCY qui va réaliser le fauchage des accotements des chemins communaux va intervenir dès la semaine prochaine.

Un conseiller municipal se questionne sur la tenue de la fête patronale : Monsieur le maire indique que les forains seraient tout à fait d'accord pour s'installer, en respectant les mesures sanitaires. Mais le Préfet de la Loire n'est à ce jour pas favorable à la tenue des fêtes foraines. Mais si les conditions de déconfinement s'assouplissent l'organisation de la fête patronale sera rediscutée.

- Il est décidé de créer une sous-commission « organisation des cérémonies et manifestations municipales » qui sera composée de : Mrs MERCIER Ludovic, FAVRE Pierre, DUPERRAY Mathieu et BUTTY Sylvain.

Le Prochain conseil municipal est fixé au lundi 20 juillet à 20 h 00, le lieu restera à définir en fonction des conditions sanitaires.

La séance est levée à 22 h 10